

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 20 (1973)
Heft: 7-8

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sonnel soit au point de vue du matériel et qu'ils ne peuvent souffrir aucun affaiblissement. Il n'est pas de l'intérêt de la protection civile de limiter la défense nationale militaire; de son côté, l'armée a tout intérêt que le pays dispose en temps de paix ou en cas de catastrophes d'une protection civile qui est à la hauteur de sa tâche.

Par les connaissances et les capacités acquises à différents grades et dans les diverses armes, les militaires libérés à l'âge de 50 ans et dès lors astreints à servir dans la protection civile sont prédisposés à devenir de précieux collaborateurs des différents services de la protection civile. Il appartient aux

autorités locales de la protection civile d'utiliser ce potentiel au mieux, de traiter ces collaborateurs de façon judicieuse et de communiquer ainsi à la protection civile le bon esprit qui règne précisément chez les militaires plus âgés. Vu l'importance toujours croissante de la défense générale, il serait opportun de réfléchir s'il ne faudrait pas transformer les cérémonies habituelles de libération du service en un acte public dans le cadre duquel les autorités communales accueilleraient dans la protection civile ceux de leurs citoyens qui, après avoir servi sur le front de la défense militaire, assument dorénavant dans la commune la protec-

tion directe de la famille, du foyer et de la place de travail. Ainsi, on mettrait en évidence le fait que le militaire n'est pas dispensé de servir la communauté, mais qu'il assume de nouvelles responsabilités dans les prochaines dix années. En même temps, on soulignerait que le militaire est attaché aux mêmes buts et aux mêmes idéaux que les hommes et les femmes de la protection civile: le maintien de la liberté et de l'indépendance ainsi que la meilleure protection possible du pays et du peuple en temps de paix et en cas de catastrophes.

Colonel commandant de corps
J. J. Vischer,
chef de l'état-major général

La protection civile – cette parente pauvre

Par le Conseiller national Dr Heinz Bratschi

Pendant des années, on a méconnu la vraie nature de la protection civile et on a sous-estimé son importance. Est-ce la Protection antiaérienne en uniformes bleues, bien connue pendant la dernière Guerre mondiale, qui a fait croire à beaucoup de gens jusqu'à nos jours que la protection civile est une organisation paramilitaire, composée «d'officiers et de soldats de second ordre»? Est-ce pour cette raison que les militaires licenciés du service militaire considèrent leur incorporation dans la protection civile comme une charge sans aucun éclat? Ou bien, est-ce que tant de femmes renoncent à accomplir volontairement du service de protection civile, parce que cette dernière leur paraît être trop militaire et pas assez adaptée aux femmes? Ce sont des questions nées uniquement de la méconnaissance de la vraie nature de notre protection civile. Que représente la protection civile donc vraiment? Elle n'est rien de plus qu'une organisation d'autosecourisme de la population civile. Ni l'armée, ni les institutions pour les secours, créées par les autorités civiles, ne suffisent pour

assurer la protection de la population civile lors de grandes catastrophes ou pendant une guerre. N'oublions pas que 90 pour cent de la population porteront des habits civils également dans une future guerre, et que seulement 10 pour cent des habitants de notre pays revêtiront l'uniforme. Si nous voulons survivre en tant que peuple, nous devons savoir nous protéger et nous débrouiller nous-mêmes. A cet effet, nous disposons de la protection civile. La survie est le premier but à atteindre par notre défense nationale. En affirmant cela, nous signalons déjà clairement la grande importance de la protection civile. Mais la protection civile représente encore autre chose. Grâce à la nouvelle conception, elle aura un incomparable effet de dissuasion contre tout agresseur possible qui aurait l'intention d'utiliser des armes atomiques contre la Suisse. A quoi peut servir une menace atomique si nous autres Suisses pouvons nous terrer dans les sous-sols selon la devise: A chaque habitant une place dans un abri!

On ne conteste pas la nécessité de la protection civile. Mais on ne la traite pas comme on traite un membre de la famille; car elle fait un peu figure de parente pauvre. La protection civile souffre partout des conséquences de cette situation. Certes, on est conscient de l'insuffisance actuelle de la protection civile. Malgré cela, on n'éprouve aucun embarras à gaspiller au moins 20 ans pour réaliser la nouvelle conception de la protection civile. En attendant, la population est plus ou moins privée de moyens efficaces de secours et de protection. Par suite des restrictions de crédit et du ralentissement des activités dans le domaine des constructions, le danger d'autres retards a encore augmenté. L'une des raisons les plus importantes en est le manque actuel d'argent à la Confédération et dans les cantons et les communes. Les chiffres rouges dans les comptes de l'Etat imposent le feu rouge à la protection civile. On comprendra aisément qu'il est impossible de mettre des finances supplémentaires à la disposition de la protection civile, puisque les moyens financiers publics ne suffisent même plus à satisfaire les besoins journaliers. Qui est prêt à aider, avant qu'il ne soit trop tard? Où sont les femmes et les hommes courageux qui viennent au secours de la protection civile afin qu'elle puisse à son tour aider la population dans la détresse?

Sozusagen ab Lager können wir Ihnen jetzt mittlere und hohe Auflagen ein- und mehrfarbig in brillanter Qualität liefern! Denn unser neues Druckverfahren:



Rollenoffset

ist sehr leistungsfähig. Verlangen Sie Druckmuster. Unsere Fachleute beraten Sie gerne.

Vogt-Schild AG

Buchdruckerei und Verlag
4500 Solothurn 2 Tel. 065 2 64 61